

Observation n°103 du 11/04/2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'oppose au projet éolien de Doussay dont le dossier est irrégulier.

En effet l'étude d'impact acoustique n'est pas conforme puisqu'elle se réfère au projet de norme NFS 31-114 non finalisé.

Ce projet de norme n'a jamais été validé.

il en découle que le dossier du promoteur est irrecevable et vous amènera à rendre un avis défavorable.

Respectueusement.

--

Hubert Moreau